

VERIMARK®

Insecticide

GROUPE	28	INSECTICIDE
--------	----	-------------

Insecticide par injection en goutte à goutte à multiple usages agricoles

Suspension concentrée (SC)

Contenant 200 g/L de Cyantraniliprole

VERIMARK® appartient à la classe C selon la classification toxicologique de l'ONSSA

Bien secouer avant d'ouvrir

Centre Anti Poison N° Eco 0801 000 180

Homologation N° F03-2-044

Fournisseur : FMC Internationale

Switzerland sarl

® Registered Trademark of FMC Corporation or an affiliate

DANGEREUX

Précautions à prendre

- Le manipulateur du produit pesticide VERIMARK® doit être muni des moyens de protection, requis
- Ce produit peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- En cas de projection accidentelle dans les yeux, rincer les yeux pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin en cas de complications.
- En cas de contact avec la peau, laver toutes les parties contaminées y compris les cheveux avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- En cas d'intoxication par ingestion, boire un ou deux verres d'eau et provoquer le vomissement.
- Si le patient est inconscient, ne pas faire boire de liquide ni provoquer le vomissement. Faire appel au médecin.
- En cas d'inhalation, amener la personne à l'air frais. En cas d'apparition de problèmes ou de malaises respiratoires persistants, appeler un médecin.
- Ne pas manger, boire ou fumer pendant toutes les opérations de traitement et de manipulation dudit produit.
- Interdire l'accès aux parcelles traitées à toute personne non impliquée dans les opérations de traitement et aux enfants.
- Après chaque traitement, laver les mains et le visage à l'eau et au savon et retirer les vêtements souillés. Ces derniers doivent être lavés avant réutilisation.
- Les emballages vides doivent être rincés et rendus inutilisables.
- Ne pas traiter en période de floraison : **Produit très toxique pour les abeilles.**
- Les eaux de lavage et de rinçage ainsi que les restes de bouillies doivent être éliminés. Ils ne doivent en aucun cas contaminer les étangs, mares, cours d'eaux, ni les points d'eau, les eaux naturelles et les égouts : **Produit toxique pour les organismes aquatiques.**
- Tenir hors de la portée des enfants et des personnes non averties.
- Le local de stockage qui ne doit contenir ni boissons, ni aliments destinés à la consommation humaine ou animale doit être frais, sec et bien aéré.
- Le produit VERIMARK® doit être vendu dans ses emballages d'origine

Propriétés et mode d'emploi

VERIMARK® doit être utilisé conformément aux recommandations sur l'étiquette ou dans d'autres documents séparés de FMC. L'utilisateur assume tous les risques liés à une utilisation non recommandée par le fabricant.

VERIMARK® s'applique par injection dans le système d'irrigation goutte à goutte pour contrôler un large spectre d'insectes nuisibles. Les ravageurs exposés au produit cessent rapidement de s'alimenter, mais le temps nécessaire pour qu'ils meurent peut prendre de trois à six jours selon les espèces.

L'action systémique de VERIMARK® permet au produit d'atteindre les ravageurs là où ils se nourrissent même dans les pousses nouvellement formées pour un contrôle plus efficace.

Appliquer VERIMARK® à la dose recommandée au début du cycle de la culture ou lorsque les populations d'insectes nuisibles commencent à se développer. Plus d'un traitement de VERIMARK® peut être nécessaire pour contrôler une population de ravageurs. En fonction de la culture, VERIMARK® s'applique généralement à des intervalles de 7 à 14.

Si nécessaire, appliquer d'autres traitements pour protéger la culture et garder les populations de ravageurs en dessous des seuils de nuisibilité économique durant toute la période à risque.

Usages autorisés

Culture	Ravageur	Dose/ha	Max. App.	DAR	Mode traitement
Tomate	Mineuse	375 cc/ha	2	3	Traitement du sol (goutte à goutte)
	Mouche blanche				
Poivron	Mouche blanche	375 cc/ha	2	3	Traitement du sol (goutte à goutte)
	Pucerons				
	Thrips	500 cc/ha			
Aubergine *	Mouche blanche	375 cc/ha	2	3	Traitement du sol (goutte à goutte)
Melon	Pucerons	375 cc/ha	2	3	Traitement du sol (goutte à goutte)
Courgette	Pucerons	375cc/ha	2	3	Traitement du sol (goutte à goutte)
Concombre	Pucerons	375cc/ha	2	3	Traitement du sol (goutte à goutte)
Pastèque	Pucerons	375 cc/ha	2	3	Traitement du sol (goutte à goutte)
Haricot vert	Pucerons	375 cc/ha	2	3	Traitement du sol (goutte à goutte)
Fraisier	Thrips	500 cc/ha	2	3	Traitement du sol (goutte à goutte)
	Pucerons	375 cc/ha			

(*) : Le produit commercial VERIMARK doit être utilisé en 02 applications espacées de 07 jours

Utiliser suffisamment d'eau pour assurer une bonne distribution du produit dans la zone racinaire.
Pour un bon contrôle des ravageurs précités et des virus, il est conseillé d'injecter le VERIMARK® deux fois au début du cycle, la première 3 à 7 jours après transplantation et la deuxième 10 à 15 jours après la première.

Mode d'application

- Le système d'irrigation goutte à goutte doit être propre et exempt des résidus de pesticides avant l'application de VERIMARK®. Remplir 1/4 à 1/2 de la cuve avec de l'eau ajouter VERIMARK® et compléter le remplissage de la cuve avec de l'eau. Mélanger soigneusement pour disperser l'insecticide, une fois dispersé il est nécessaire de continuer l'agitation. Ajuster le pH du mélange préparé à un pH d'environ 5 - 6.
- Une fois préparé, la solution peut être conservée pendant 8 heures avant de commencer l'application mais ne pas la garder du jour au lendemain.
- VERIMARK® doit être appliqué durant le premier tiers (1/3) du temps d'irrigation.

Restrictions

Ne pas appliquer aux cultures sous stress.

AUTRES RECOMMANDATIONS

Compatibilité

VERIMARK® est compatible avec une large gamme d'insecticides et de fongicides utilisés sur les cultures mentionnées sur cette étiquette. Avant toute application d'un mélange, mélanger préalablement une petite quantité des produits souhaités et observer s'il y a des modifications de la bouillie (décantation, floculation, etc.). Évitez les mélanges de plusieurs produits et les mélanges très concentrés. Ne pas dépasser les doses homologuées pour tous les produits mélangés et respecter le DAR le plus long.

Mélanges et sélectivité à la culture traitée

VERIMARK® est une formulation concentrée en suspension. L'utilisation de VERIMARK® seul ou en mélange avec de nombreux insecticides, fongicides, fertilisants et adjuvants a été testée et trouvée sélective aux cultures traitées. Avant d'utiliser VERIMARK® seul sur une nouvelle variété, ou en mélange avec n'importe quel partenaire à grande échelle, tester le mélange sur une petite zone de cette culture, conformément aux recommandations mentionnées sur les étiquettes pour s'assurer qu'un problème de sélectivité ne se produira pas. FMC ne sera pas responsable de tout dommage de la culture traitée résultant de l'utilisation d'un mélange ou la pulvérisation d'une séquence de plusieurs produits.

Gestion de la résistance aux insecticides

GRUPE	28	INSECTICIDE
-------	----	-------------

VERIMARK® est un insecticide appartenant au Groupe IRAC 28 (modulateurs des récepteurs à ryanodine - diamides). L'utilisation répétée et exclusive de VERIMARK® peut conduire à l'apparition des souches de ravageurs résistantes dans certaines cultures. Suivez les instructions recommandées par l'IRAC pour l'utilisation des insecticides diamides (<http://www.irc-online.org>).

Les bonnes pratiques de gestion de la résistance aux insecticides du Groupe 28 (Diamides) incluent ;

- Éviter l'utilisation du même mode d'action (même numéro du Groupe IRAC) sur deux générations consécutives d'un ravageur.

- La lutte contre la génération suivante du ravageur (s) ciblé (s) doit être faite avec des produits ayant un mode d'action différent (pas le Groupe IRAC 28).
- Ne pas faire plus de 2 applications successives de VERIMARK® ou de tout autre produit contenant un insecticide du groupe IRAC 28 dans une « fenêtre de traitement » (génération).
- Le traitement suivant contre le(s) ravageur(s) ciblé(s) dans la même « fenêtre de traitement » doit être fait avec des produits ayant un mode d'action différent (pas le Groupe IRAC 28).
- Ne pas utiliser VERIMARK® à des doses inférieures aux doses homologuées lorsqu'il est appliqué seul ou en mélange.
- Chaque fois que possible, cibler les stades les plus sensibles des ravageurs visés.
- Surveiller les populations des ravageurs pour une bonne efficacité du produit.

Si vous rencontrez des difficultés avec le contrôle d'un ravageur et la résistance est une cause raisonnable, consultez immédiatement le représentant de la société ou un conseiller agricole pour connaître la meilleure méthode de lutte alternative pour votre région.

Cultures suivantes

Aucune restriction. Toutes les cultures de rotation peuvent être plantées immédiatement après la dernière application.

La lutte intégrée (IPM)

FMC soutient le recours à la lutte intégrée pour le contrôle des ravageurs (IPM). VERIMARK® peut être utilisé dans le cadre d'un programme IPM, qui peut inclure les moyens de lutte biologique, culturale et génétique, visant à prévenir les dégâts dus aux ravageurs.

Auxiliaires et pollinisateurs

Dans les cultures protégées, VERIMARK® conserve les auxiliaires les plus couramment utilisés dans la lutte biologique. Pour plus d'informations, demandez au représentant de la société.

VERIMARK® est toxique aux abeilles lorsqu'elles sont exposées directement au produit sur des cultures ou mauvaises herbes en floraison. Appliquer sur les cultures en floraison ou les cultures avec mauvaises herbes en floraison seulement lorsque les abeilles ne sont pas actives, de préférence après les vols diurnes. Pour les cultures sous serre où les bourdons (*Bombus terrestris*) sont utilisés pour la pollinisation, appliquer le produit le soir après les vols diurnes ou fermer les ruches en soirée à la veille du jour de traitement, et les re-ouvrir le matin du jour après la date d'application.

Avis

Le fabricant garantit que le produit est conforme à la description chimique sur l'étiquette quand le produit est présenté dans l'emballage original hermétiquement fermé. Nous ne sommes pas responsables des conséquences directes ou indirectes résultant du stockage inapproprié ou l'utilisation contraire à l'homologation. De nombreux facteurs, comme ; cultures sous stress, les conditions du sol, les variétés ou les conditions météorologiques peuvent entraîner la baisse des performances du produit ou causer des dégâts à la culture traitée. Nous ne sommes pas responsables de tels résultats.